

musées de Rome, des réglemens qu'il impose à tous, aux habitans de la ville comme aux étrangers. En a-t-il le droit, et par là, ne viole-t-il point la loi des garanties ? »

Le gouvernement s'est ému, et M. Crispi, par lettre du 2 janvier a demandé à M. Zanardelli de donner son avis sur cette question, en sa qualité de garde des sceaux.

Toute la presse s'est occupée de l'affaire, et voici ce qu'a dit en France un journal français républicain et point clérical, la *Liberté* :

« Il est inutile de vouloir faire croire que les richesses accumulées à Rome, par les largesses des catholiques ont été payées par les Italiens. Ce serait puéride. Il est évident que les biens du Chef de l'Eglise catholique sont la propriété du catholicisme et non pas du royaume d'Italie. *La Riforma* agit imprudemment en soulevant cette question, car elle avoue que la prise de Rome a un caractère spoliateur autrement que pour ce qui concerne la souveraineté temporelle, et que le Pape n'est ni libre ni maître chez lui, car s'il est chez lui au Vatican, il a droit d'en faire fermer ou ouvrir les portes à qui il veut, comme il veut et aux conditions qui lui conviennent. Sans quoi, il ne serait plus logé que dans une auberge à l'enseigne de la Croix de Savoye. »

Par la voie des ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège et des Nonces apostoliques à l'étranger, le Pape a protesté vivement contre la prétention du gouvernement italien, manifestée par les journaux officiels de ce gouvernement, de porter atteinte à la souveraineté du Souverain Pontife jusque dans l'enceinte du Vatican.

Or, dès le 4 janvier, on télégraphiait de Rome au *Temps* :

Le gouvernement s'est décidé à ne rien faire contre le Vatican au sujet de la taxe sur l'entrée des musées. Un haut personnage a déclaré que la chose serait au moins inopportune. »

Et le *Monde* de Paris qui cite cette dépêche ajoute :

« Ce haut personnage est sans doute le roi Humbert. En trouvant la chose inopportune, il n'a pas mal jugé ; en la trouvant injuste et absurde, il aurait jugé mieux encore. »